

condamne cette vente de toutes mes forces», disait le député de York-Sud (M. Lewis). Puis il a ajouté à mi-voix «pourvu que cette désapprobation n'entraîne pas la démission du gouvernement». «Je condamne cette vente de toutes mes forces», a-t-il dit, pour ajouter à voix basse «mais cette condamnation ne doit pas être interprétée comme un manque de confiance envers le gouvernement». Il dit «Je condamne cette vente de toutes mes forces» et ensuite murmure à l'oreille du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) «pourvu que cette condamnation ne signifie que je doive exposer ma santé délicate dans des élections générales».

Des voix: Bravo!

M. Fairweather: Vous voyez, l'alinéation ne fait aucun doute. J'entends une remarque. Si le député veut poser une question, qu'il le fasse ou bien qu'il retourne à son siège; il peut toujours prononcer un discours. Je suis ici depuis presque aussi longtemps que le député et je ne l'ai encore jamais entendu prononcer une parole sensée.

M. Whicher: En tout cas, je sais lire.

M. Fairweather: Le plus drôle dans tout cela, c'est que je rédige et prépare mes discours et que le député ne pourrait en dire autant. Le représentant de Bruce (M. Whicher) a été transplanté ici. J'aimerais bien qu'il prononce un de ses mémorables discours ce soir. Il aura l'occasion de le faire dans trois minutes environ, lorsque j'aurai terminé.

Le fait est que bien peu de députés ici, y compris le représentant de Bruce, ont vraiment pensé ce qu'ils disaient dernièrement. Un des députés qui va voter contre la motion a demandé au gouvernement d'annuler la vente. Selon un autre député, qui va sans doute voter contre la motion, le vote du comité prouve clairement que la majorité de la Chambre s'opposait à la vente de Polymer. Mais un autre représentant avait annoncé en propos extravagants qu'il voterait contre la motion et a blâmé le gouvernement avec une vigueur manifeste par tout le pays; pourtant, quelques mois plus tard, cette vigueur s'était transformée en un pas de deux avec le premier ministre du Canada (M. Trudeau).

Il se trouve que j'attache beaucoup d'importance à l'histoire et aux règles du Parlement. A mon avis, il y a trop de gens ici qui se laissent emporter par leur propre rhétorique. Winston Churchill se plaisait à dire qu'il est parfois utile de se rendre à l'évidence. Peut-être si nous nous rendions à l'évidence de ce qui se passe ici depuis quelques mois, serions-nous un peu plus avancés. Dans le troisième rapport du comité spécial de la procédure à la Chambre—le député de Winnipeg-Nord-Centre était un membre distingué de ce comité—plusieurs déclarations ont été faites:

a) Une session parlementaire régulière commencerait normalement en septembre ou en octobre et la Chambre s'ajournerait pour les vacances d'été aux alentours du 1^{er} juillet.

b) Quant aux subsides, la session parlementaire serait divisée en trois périodes se terminant le 10 décembre, le 26 mars et le 30 juin respectivement.

Vente de Polymer

Vient ensuite le paragraphe f)

L'étude des crédits provisoires pour les mois d'avril, de mai et de juin serait terminée avant le 26 mars . . .

Puis vient en dernier lieu cette déclaration:

g) Un total de 25 jours répartis sur la session serait mis à la disposition de l'opposition.

Parce que l'opposition fait preuve de témérité en se prévalant d'un de ses jours et aussi de courage en votant selon nos convictions les députés du Nouveau parti démocratique et du gouvernement nous condamnent d'emblée.

Il y a évidemment, monsieur l'Orateur, un autre aspect de cette malheureuse transaction qui mérite d'être signalé. Le chef de l'opposition en a parlé. Il s'agit du secret qui a entouré la transaction. Dans un article paru dans la *Free Press* de Winnipeg—je demanderais au député de Saint-Boniface (M. Guay) de se rappeler que c'est un journal de l'Ouest—Maurice Western écrit:

C. M. Drury . . .

Le président du Conseil du Trésor

. . . déclare que les deux ministères ont évalué les biens. Malheureusement, l'objectivité des ministères dans une telle situation peut être facilement mise en doute.

Je crois que personne n'aurait pu donner tort à mon chef lorsqu'il a soulevé la question très importante du conflit d'intérêt qui est inhérent à cette transaction. Je continue de citer M. Western:

Il y eut aussi un rapport de la société Wood Gundy Ltd. qui pourrait jeter un peu plus de lumière. Il est douteux qu'il éclaire qui que ce soit puisque le gouvernement refuse habituellement de publier les rapports traitant de la situation intérieure des sociétés commerciales.

M. Western est non seulement un assez bon écrivain mais aussi un excellent prophète puisque le gouvernement n'a pas jugé bon, bien entendu, de nous laisser bénéficier soit du rapport Wood Gundy, soit de l'évaluation des deux ministères. Je reprends la question de l'indifférence et du cynisme d'une grande partie de la population par rapport à notre travail au Parlement. Il y a un article intéressant intitulé «On telling people» dans *Essays on Reform 1967* publié par Bernard Crick. Dans cet article du professeur J. A. Griffith, nous lisons ce qui suit:

Le désir de percer le secret de l'appareil gouvernemental, de voir comment il fonctionne, de savoir qui dit telle chose à tel autre, à quel parler se prennent les décisions, quels sont les critères privés utilisés, dans quelle mesure la politiquerie peut passer outre à ces critères, sur quelles statistiques et sur quels autres «faits» se fondent les décisions: ce désir ne découle pas uniquement de la curiosité ni de l'antipathie partisane, mais aussi de l'intérêt personnel . . .

Public, s'entend. Je crois que c'est vraiment là la pièce d'appui de tous nos arguments d'aujourd'hui quoi que le ministre de la Justice (M. Lang) ait pu avoir à dire, lors de sa visite à l'improviste à la Chambre pour nous faire bénéficier de son avis juridique sur la question. Il y a un sérieux conflit d'intérêt. Cette vente a été condamnée par des hommes politiques—et j'utilise cette expression à bon escient—de toutes les parties de cette Chambre, mais lorsque l'on mesure leur stature d'homme politique aux suffrages elle laisse sérieusement à désirer.